

Le corps des disparus durant la Grande Guerre : l'impossible deuil



Tardi (détail)

Thierry Hardier et
Jean-François Jagielski

« Il faut faire parler les silences de l'histoire, ces terribles points d'orgue, où elle ne dit plus rien et qui sont justement ses accents les plus tragiques. Alors seulement les morts se résignent au sépulcre. »

Jules Michelet¹

La Première Guerre mondiale inaugure assurément un nouveau type de conflit industriel dans lequel la production d'armement destructif n'a jusqu'alors jamais été égalée. Quelques chiffres qui ne concernent que les productions touchant à l'artillerie permettent d'en prendre la mesure. Pour ce qui est de l'artillerie lourde, la France ne dispose en 1914 que de 300 pièces, obsolètes pour la plupart. En 1918, 5 200 pièces lourdes modernes ou modernisées sont opérationnelles sur le front. Au cours de la guerre, la production d'artillerie lourde française qui au début du conflit comptabilisait d'importants retards par rapport à celle de l'Allemagne, est capable non seulement de les combler mais encore d'enrichir la dotation en artillerie lourde et légère de ses principaux alliés russes, américains et italiens. La fabrication d'obus atteint à partir de la fin 1915 une capacité productive jusqu'alors inégalée. Au cours des combats de 1916 pour la défense de Verdun ou d'octobre 1917 lors de la bataille de la Malmaison sur le Chemin des Dames, au cours d'offensives que l'état-major français qualifie pudiquement « *d'opérations à objectifs limités* », plusieurs millions d'obus sont tirés dans des laps de temps très courts et sur des portions de front particulièrement étroites. La Grande Guerre est avant tout une guerre technologique mobilisant des « *fronts intérieurs* » pour assouvir ses énormes besoins logistiques.

Les pertes humaines ne tardèrent pas à marquer les consciences. Alors que dans les guerres du XIX^{ème} siècle elles étaient essentiellement dues aux balles, la mortalité des combattants sera désormais essentiellement causée par cette utilisation intensive de l'artillerie². Le vieil adage des écoles de guerre qui faisait de l'infanterie

1 – Nous empruntons ce passage de Michelet à l'étude littéraire de Carine Trévisan intitulée

Les Fables du deuil.

La Grande Guerre : mort et écriture, P.U.F., 2001.

2 – Les statistiques établies par les autorités militaires françaises durant la guerre établissent qu'il fallait 20 coups de canons pour mettre un homme hors de combat (Louis Marin, *Proposition de résolution tendant à charger le commission des armées d'établir et de faire connaître le bilan des pertes en morts et en blessés faites au cours de la guerre par les nations belligérantes*, Session ordinaire en date du 29 mars 1920, Annales de la chambre des Députés, Documents parlementaires, Tome XCVI, annexe n° 633, Imprimerie des Journaux officiels, 1921, p. 75).

«la reine des batailles» sera rapidement détrôné par une vision beaucoup plus pragmatique de la réalité des combats : «*L'artillerie conquiert, l'infanterie occupe*». Là encore, quelques chiffres permettent de mieux percevoir cette mutation irréversible : les historiens militaires estiment qu'au cours de la Grande Guerre 65 à 70% des pertes humaines ont été provoquées par l'artillerie alors que dans les guerres qui précédèrent le premier conflit mondial (conflit russo-japonais, guerre de Crimée) l'artillerie n'avait occasionné que 15% des pertes humaines. Les combattants, vivant au cœur de la fournaise rapportent, dans la littérature de témoignage, une vision dantesque de ces «*orages d'acier*», de ce monde absurde gouverné par une «*machinerie anonyme, démoniaque, systématique, aveugle*»³. L'obus, dont ils savent reconnaître le calibre rien qu'au bruit de départ ou de déplacement dans l'air, ces masses de fonte et d'explosif qui fouillent le moindre recoin de terrain pour les en déloger hantent sans cesse les esprits. Car chacun d'eux sait que cette nouvelle forme de guerre est une loterie macabre où la chance de ne pas être broyé par un obus a souvent plus d'importance que les arguments tactiques qui prévalurent jusqu'à la veille du conflit. Tenir dans cette guerre, c'est avant tout savoir «*se garer*» au bon

moment ou trouver l'abri profond, à plusieurs mètres sous terre, pour laisser passer la fournaise et espérer en réchapper. Guerre de l'invisible où la présence de l'ennemi se révèle plus par la quantité d'obus envoyée sur l'adversaire que par sa présence physique. Monde plus souterrain qu'aérien, un monde où l'invisibilité est gage de vie, où l'idée même de verticalité des corps est à bannir car, de jour comme de nuit, l'artilleur veille et réagit à la moindre alerte⁴.

Une telle débauche de moyens de destruction massive produisit un nombre de pertes humaines à la hauteur des moyens engagés. Les estimations les plus fiables avancent un nombre avoisinant les 10 millions de morts, civils et militaires confondus, pour l'ensemble des nations belligérantes. Estimation alors inégalée, dans laquelle et pour la première fois apparaîtrait un nombre considérable de disparus. Nous nous contenterons dans cette étude de n'aborder la question des disparus que du point de vue français

3 – Blaise Cendrars, *J'ai tué*, À la Belle Édition, 1918, non paginé.

4 – Les récits de combattants localisés en secteurs actifs ne cessent de dénoncer ces appels intempestifs – souvent injustifiés – aux tirs de barrages qui entraînent irrémédiablement une riposte aussi disproportionnée de l'adversaire.



Charlie Chaplin, *Charlot soldat* [*Shoulder arms*], 1918

afin de lui donner des limites raisonnables⁵. Nous tenterons dans la première partie de cet exposé de cerner les diverses circonstances dans lesquelles se sont opérées ces disparitions. Nous chercherons ensuite à montrer comment furent perçues ces disparitions durant le conflit, tant dans le monde des combattants de l'avant que dans ce monde qu'on qualifiait alors de « *monde de l'arrière* ». Nous nous pencherons enfin sur la période du conflit et de l'immédiat après-guerre en montrant l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les familles d'effectuer, pour ce qui concerne les disparus, un véritable « travail de deuil ».

Les disparitions sur les champs de batailles de la Grande Guerre sont à l'origine d'une situation particulièrement complexe. En effet, on peut distinguer deux grandes catégories de disparus : les disparus qui ont eu la chance de conserver la vie, catégorie que l'on peut qualifier de disparus temporaires et ceux qui sont décédés dont on n'a pas retrouvé trace de la dépouille. Cependant, cette double catégorisation se divise elle-même en une multitude de situations singulières liées au contexte même dans lequel se sont opérés ces disparitions. Essayons, sans entrer dans l'exhaustivité, de répertorier quelques-uns des cas de disparitions les plus fréquentes et représentatives du premier conflit mondial.

Lorsque la disparition n'est que temporaire, le cas de figure le plus fréquent est celui des soldats qui ont été faits prisonniers. Cette situation est habituelle lorsque l'ennemi – avec des troupes spécialement entraînées pour ce type d'opération – organise des « *coups de main* » visant à ramener dans ses lignes des prisonniers qui pourront donner des indications sur les unités en présence ou sur les dispositifs de protection adverse. La conquête d'une position est également grande pourvoyeuse de prisonniers lorsque les troupes d'assaut n'ont pas reçu l'ordre d'opérer un nettoyage de tranchées⁶. Ces attaques, si caractéristiques du premier conflit mondial, entraînent souvent de lourdes pertes pour les troupes d'assaut qui ne parviennent souvent que très difficilement à conserver les éléments de tranchées conquis avec des effectifs amoindris. L'adversaire connaissant par expérience la difficulté à tenir une position conquise utilise fréquemment la contre-attaque qui se solde souvent par un nouveau gain de prisonniers, mais cette fois pour le camp adverse. Dans ces deux cas de figures, il n'est pas toujours facile aux témoins qui ont combattu aux côtés des disparus de savoir s'ils sont prisonniers ou morts car ce type d'opération est la plupart du temps précédé de violents bombardements très localisés visant à hébéter ou terroriser les troupes qui en font les frais. Troisième cas de disparition temporaire, l'existence de soldats fortement commotionnés par les bombardements et qui souffrent d'une amnésie passagère ou définitive. Ces combattants sont retrouvés la plupart du temps hagards, déséquipés, parfois complètement nus. Certains ont perdu l'ouïe ou la parole et tout sens de l'identité ; d'autres tiennent des

5 – Pour les mêmes raisons, nous n'aborderons ici que très partiellement la question de la gestion administrative et légale des disparus pendant et après la guerre. Sur ce sujet, cf. Thierry Hardier et Jean-François Jagielski, *Combattre et mourir pendant la Grande Guerre (1914-1925)*, Imago, 2001, p. 329-333 et p. 352-357.



Carte postale proposant en son verso de souscrire aux Bons et Obligations de la Défense Nationale

6 – Cette pratique, qui semble avoir été inaugurée en Champagne dès septembre 1915, sera maintenue jusqu'à la fin du conflit. Dans ce cas, tout dépend de l'attitude des soldats qui ont subi l'assaut : ou ils se rendent rapidement et sans résistance (généralement, ils gagnent d'eux-mêmes l'arrière pour se constituer prisonniers) ou ils résistent sur la position conquise et sont impitoyablement massacrés à la grenade ou à l'arme blanche par les groupes spécialisés dans le nettoyage des tranchées.



Jean Droit, *Un 210 explose*
Historial de la Grande Guerre (Péronne, Somme) – Cliché : Y. Medmoun

propos insensés. Ces hommes fortement choqués doivent alors être évacués le plus rapidement possible de la zone de feu pour espérer retrouver avec un temps de repos très variable selon l'intensité de la commotion leurs facultés mentales et, par là même, leur identité⁷: «*Vers minuit, on vient me chercher pour voir le commandant de Nervo qui vient de devenir fou, brusquement. Pour le mettre sur le brancard et l'évacuer, c'est toute une affaire; il ne me reconnaît pas. Jamin est partie en liaison à côté et le commandant me demande qui je suis. Il cherche son revolver. Je le prends avant lui et suis obligé de me battre avec lui. Et c'est un rude gaillard! Les brancardiers me viennent en aide et on le lie sur son brancard.*»⁸

Statistiquement, la catégorie des disparus temporaires ne représente qu'une assez faible partie de l'ensemble des disparitions. Le cas le plus fréquent est celui où le corps des victimes des combats ont disparu au moment de la mort ou après la mort du combattant. Là encore, les causes des disparitions sont multiples et liées au contexte dans lequel se sont déroulés les engagements. Les cas de disparitions les plus fréquents sont ceux où les corps ont été pulvérisés par un obus. Les récits de combattants évoquent fréquemment ces situations terribles où le camarade qui se trouve à quelques mètres du narrateur est mis en pièces par un obus. Situation d'autant plus traumatique que les témoins aperçoivent ou sont atteints par les débris humains volatilisés par l'explosion :

«Ah! les gars... Allez voir... non, c'est affreux... y a rien à faire... Chritiens... les autres... déchiquetés... Taffin... disparu... Comme un fou, il redescendit et derrière lui nous arrivâmes où l'obus était tombé.

De la tranchée, il ne restait qu'un cratère et dans le fond, des corps effroyablement mutilés, mêlaient leurs membres brisés, gisaient informes. C'était une bouillie de chair sanglante mêlée de bois, de tôle, de drap et par place, les os crevaient une bande molle, une manche de capote.

Je vis Chritiens, le crâne ouvert, vidé, sans yeux, une de ses jambes brisées, repliée sur sa poitrine. C'est le seul que nous avons pu reconnaître.

Ils étaient neuf, huit ont été retrouvés. Un disparu littéralement, volatilisé, était Taffin. On a retrouvé un doigt avec une alliance à l'intérieur de laquelle on a pu lire "Taffin". C'est tout ce qui restait de lui.

Nous sommes restés inertes devant ce charnier. Nous étions hébétés d'horreur. À la nuit tombante, nous ramassâmes ces chairs sanglantes et après les avoir enveloppées dans des toiles de tente, nous les avons déposées dans un trou d'obus, près des tranchées.»⁹

Un autre cas très fréquent de disparition est l'abandon des corps dans le *no man's land* après une attaque infructueuse. Le recours à des trêves négociées entre les belligérants afin de récupérer les morts et les blessés est exceptionnel. Les corps abandonnés se décompo-

7 – Cf. Jean-Yves Le Naour, *Le Soldat inconnu vivant*, Hachette 2002.

8 – *Les Carnets de l'aspirant Laby, médecin de tranchées 28 juillet 1914-14 juillet 1919*, Bayard, 2001, p. 176.

9 – Jean Berthaud, *Sur les Hauts de Meuse. En Champagne. 1915*, Editions des «Échos des Anciens Combattants», 1934, p. 286.



Carte postale vendue au profit
des orphelins de la guerre
«*Liquides brûlants.*
Les merveilles de la kultur»
«*“Kultur” Again !*»

sent et se désagrègent entre les lignes au fil des mois, rendant toute tentative d'identification impossible. Les récits de combattants mentionnent en 1915 ou 1916, au fil des relèves régimentaires, ces restes d'uniformes garances de 14 qui «*sèchent dans les barbelés*» adverses. Par ailleurs, la récupération et l'inhumation des corps dans les secteurs d'offensive d'envergure ne peut s'effectuer que lorsque les troupes qui mènent l'assaut conquièrent du terrain. En cas d'échec et de repli des vagues d'assaut, les corps sont voués à un abandon qui transgresse les règles anthropologiques ancestrales de respect et de culte des morts ; dans de tels secteurs il est même d'ailleurs impossible de porter secours aux blessés qui agonisent des heures voire des jours entre les lignes et vont, à leur tour, renforcer les rangs des disparus. Certains secteurs du front deviennent de grands pourvoyeurs de disparus de par le type de combats qui y sont menés. Les buttes de Vauquois ou des Épargnes, pour ne citer que les plus connues, deviennent, de par leur configuration géographique, des secteurs de guerre des mines. Les mises à feu de charges constituées de

plusieurs tonnes d'explosifs font disparaître des sections entières et ne laissent à la place des anciennes positions détruites que d'immenses trous béants dans lesquels les corps ont été anéantis ou ensevelis à jamais. Avec l'entrée dans la guerre d'usure, l'évolution de l'armement s'ingénie à faire disparaître les corps : le recours aux lance-flammes, aux grenades au phosphore supprime toute idée d'humanité dans cette première guerre industrielle et technologique où la fin justifie toujours les moyens.

Nombre de disparitions se produisent également après la mort des combattants. Du fait de la proximité entre les lieux de sépulture et la zone de combat, rien ne permet de garantir qu'un corps, inhumé sommairement dans les lignes ou dans un cimetière proche de la zone de feu, ne disparaisse pas au cours d'un combat local ou d'une offensive de grande envergure :

«Là-bas, près de Perthes, l'incendie continue, coupé de feux d'artifices. J'arrête une ombre qui vient vers nous.

– Eh ! vieux, qu'y a-t-il donc là-bas ?

– C'est le cimetière qui saute, mon gars !

L'ombre disparut.

– Le cimetière qui saute ? Il est louf, çui là, dit Triquet. Où qu'il a vu ça c'ÿ enfoiré ?

– J'en ai bien peur. Triquet, mon vieux, bien peur, lui dis-je, en tout cas c'est terriblement près.

Je pense à Guichard qui est enterré juste là. Je pense au croquis remis au commandant qui doit écrire à la famille... Cela serait-il donc possible, mon Dieu... Je veux douter. [...] La corvée d'hier

soir est rentrée complète et j'ai pu savoir qu'en effet, le cimetière de Perthes avait sauté par suite de la présence d'un dépôt de munitions boches auquel un obus a mis le feu.

Il n'y a plus maintenant que deux énormes entonnoirs.

Du cimetière, nulle trace.»¹⁰

10 – Jean Berthaud,
op. cit., p. 284.

Nous sommes là au cœur d'une particularité de la Grande Guerre : un secteur très calme peut, au gré d'une décision d'offensive, devenir en quelques semaines une zone de dévastation absolue. En ces lieux, la gestion administrative et matérielle de la mort est quasiment rendue impossible par l'âpreté des duels d'artillerie. Les corps inhumés dans les tombes provisoires, fosses communes ou trous d'obus subissent des bombardements qui anéantissent à nouveau les restes. Les maigres indices identificatoires (uniformes, plaques d'identité, bouteilles de verre contenant les pièces d'identités civiles ou militaires) ne résistent pas à ces assauts répétés et tenaces. Un autre facteur de disparition des corps *post mortem* est celui de la gestion administrative du champ de bataille. Dans le cas où les troupes d'assaut parvenaient à conquérir du terrain, l'avancée supposait de lourdes pertes. Les régiments trop éprouvés qui ont participé à l'assaut sont alors généralement relevés par de nouvelles troupes dites «*fraîches*». La récupération des corps est, dans ce cas, assurée par des unités divisionnaires ou territoriales qui ne connaissent pas l'identité des soldats tombés au combat. Les inhumations sont généralement hâtives et massives. Elles sont, la plupart du temps, faites dans une urgence qui néglige les règles élémentaires qui permettraient la reconnaissance ultérieure des corps. La «*corvée de morts*» est toujours réalisée

F.A. Cosyns,
Le Ramassage des blessés
Historial de la Grande Guerre
(Péronne, Somme)
Cliché : Y. Medmoun



avec l'absence de zèle d'un travail pénible, banal et démoralisant. Le système même d'identification des corps était défaillant chez les Français. Au début de la guerre, les plaques d'identité mises en service en 1883 et que chaque soldat portait généralement au poignet n'étaient fournies qu'en un seul exemplaire prélevé du corps lorsqu'il était retrouvé. Si ce dernier n'était pas immédiatement récupéré et inhumé avec des signes identificatoires durables, il était assuré de retomber dans un anonymat venant gonfler les statistiques de disparitions. L'utilisation de doubles plaques – une étant rapportée et l'autre devant rester sur le corps – apparues en 1916 améliorera quelque peu les défaillances du début du conflit. Toutefois, les compte-rendus des autorités militaires chargées des exhumations ou ceux de témoins vivants dans l'ancienne zone de front durant l'immédiat après-guerre mentionnent assez souvent la piètre qualité de ces plaques et des cordons de fixation au poignet qui s'altéraient rapidement après enfouissement. Les estimations les plus fiables¹¹ considèrent qu'à la signature de l'armistice, seulement les trois-quarts des soldats français tombés dans les combats de la Grande Guerre étaient dûment identifiés. Pour 260 000 familles de disparus, le seul horizon qui s'ouvrait n'était qu'une ère de doute, d'espoirs souvent déçus, d'imbroglios administratifs et juridiques. Cette situation se prolongeant jusqu'à ce qu'un tribunal se décide enfin à prononcer un «*jugement déclaratif de décès*»¹² donnant jouissance pour les veuves et les orphelins aux avantages matériels analogues à ceux des familles des «*morts pour la France*».

Si la présence de la mort et du risque de disparition fut le lot presque quotidien de chaque soldat de l'avant, cette accoutumance n'a cependant pas bouleversé la nouvelle perception de la mort telle qu'elle s'était dessinée à la charnière des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles¹³. L'entrée dans notre modernité s'était accompagnée d'un très net retour vers un profond respect de l'individualité des morts. Le XIX^{ème} siècle avait fortement contribué à une radicale disparition de la mort perçue comme une fatalité collective où le trépassé entraînait à la fois dans la mort et dans l'anonymat. Pendant toute la durée de la guerre, les combattants consolideront ce sentiment moderne qui veut qu'un mort soit et reste un individu à part entière comme en témoigne Philippe Barrès : «*Sous l'enchevêtrement de fils de fer, des pins arrachés, des dalles écrasantes, c'est un long alignement de croix ; chacune est doublée d'une ombre qui la caricature, et chacune porte le même mot, souvent tronqué là où l'obus brisa le bois : "inconnu", – "inconnu", – "inc..." Quand Alain sortit de ce passage, dans la tranchée retrouvée, ce mot, comme une chanson funèbre, hante encore son esprit.*»¹⁴ Les récits de guerre fourmillent d'allusions explicites visant au respect et au maintien de l'individualité des morts qui sont le plus souvent des camarades d'escouade, voire des supérieurs hiérarchiques ayant partagé la vie de leurs hommes dans les tranchées. Rien ne paraît plus intolérable

11 – Louis Marin, *Proposition de résolution...*, op. cit., p. 44.

12 – Loi du 25 juin 1919 visant à régler du point de vue juridique la situation des militaires disparus dans un événement de guerre.

13 – Philippe Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Âge à nos jours*, Seuil, 1975 et du même auteur *L'Homme devant la mort, tome 1 : La Mort apprivoisée ; tome 2 : La Mort ensauvagée*, Seuil, 1985.

14 – Philippe Barrès, *La Guerre à vingt ans*, Plon, 1924, p. 205.

au soldat de première ligne que de savoir – et le plus souvent de sentir – les corps sans sépultures de camarades en décomposition entre les lignes. Les récits de combattants mentionnent ces sorties nocturnes solitaires ou en petits groupes où les hommes hésitent à franchir le parapet de la tranchée, mesurant tous les risques que ce choix peut comporter, pour ramener ou enterrer sur place, avec le peu de moyens dont ils disposent, un ou plusieurs corps restés entre les lignes. Pour éviter que ces corps ne demeurent à tout jamais dans l'anonymat de la disparition, les soldats partent pour ces expéditions macabres avec l'espoir de récupérer les papiers d'identité des victimes ou quelques objets leur ayant appartenu qu'ils s'efforceront de faire parvenir à la famille. La localisation précise de l'emplacement des corps rapidement enfouis sous quelques centimètres de terre permet également aux responsables régimentaires de l'état civil de dresser des croquis topographiques où sont localisés le plus précisément possible les lieux de sépultures provisoires : trous d'obus ou éléments de tranchées abandonnés servant de fosses communes. Et cette réelle volonté de la part des combattants, véritable «*première communauté de deuil*», à lutter coûte que coûte contre l'engrenage des disparitions se poursuivra avec opiniâtreté jusque dans l'après-guerre, période durant laquelle nombre de vétérans auront à cœur d'aider les familles dans leurs recherches en revenant dans les secteurs de combat où ils avaient été les premiers témoins et les seuls officiants des enfouissements de corps : «*L'année dernière, car je travaille souvent sur ce plateau, il y a un lieutenant, un ancien officier comme vous, qui est venu par ici. Il cherchait la tombe d'un poilu pour la montrer à sa veuve. À la nuit, il ne l'avait pas encore trouvée. Il m'a dit qu'il coucherait plutôt dans une ancienne sape, que de s'en aller sans avoir retrouvé son copain. Ah ! Ceux qu'on voit revenir là-dessus, ne ressemblent guère à des vivants ! C'est comme qui dirait les copains des morts.*»¹⁵

Le recours aux fosses communes ne fut considéré par les soldats que comme un pis-aller rendu nécessaire en période d'offensive par les réalités du champ de bataille. Ce moyen d'inhumation était pourtant le lieu de sépulture traditionnel réservé à la troupe au cours des conflits qui ensanglantèrent le XIX^{ème} siècle. La tombe individuelle était, quant à elle, réservée aux officiers supérieurs. Les règlements militaires jusqu'en 1915 prescrivaient l'enterrement des morts à proximité des lieux de combat dans des fosses qui ne devaient pas dépasser cent cadavres¹⁶. Les officiers devaient être enterrés dans des fosses à part. Les pratiques funéraires réelles furent bien différentes de celles préconisées par les textes réglementaires. Les combattants, surtout lorsque le front fut stabilisé et que l'on s'installa dans la guerre de position, enterrèrent leurs camarades dans des tombes individuelles avec signes distinctifs (croix avec patronymes, décorations avec des matériaux de récupération ou verroterie achetée dans les villes et villages à proximité

15 – Paul Flamant, *Le Réveil des Vivants*, Éditions du Nord-Est, 1924, p. 23.

16 – Instruction du G.Q.G. du 19 juillet 1915.

du front). La fosse commune ne semblait pas, à leurs yeux, garantir les marques de respect et d'identité dues à ceux qui étaient morts à leurs côtés. Les risques de confusion entre les corps étaient trop importants : rien ne permettait vraiment d'affirmer que l'on pourrait dans un proche avenir redonner aux morts une tombe individualisée sur laquelle figurerait un nom. Rien ne pouvait assurer que ce lieu deviendrait un lieu où la famille pourrait venir se recueillir et honorer les restes de ceux qui étaient morts pour la défense du pays. Face à ce refus tacite, les autorités militaires durent prendre en compte cette évolution des mentalités et corriger l'obsolescence des textes réglementaires. Une loi du 29 décembre 1915 prit en compte cette évolution des mentalités en préconisant la sépulture individuelle et perpétuelle aux frais de l'État.

Pour les familles, le statut de disparu durant la Grande Guerre est à la fois porteur d'espoir et d'angoisse. Les proches devront pourtant se contenter de cette ambiguïté initiale et durable après avoir reçu – souvent de longues semaines voire quelques mois après la disparition – l'acte les informant de cette disparition. L'on sait aujourd'hui, par les études qui ont été menées sur le sujet¹⁷, l'importance que les combattants et leurs familles accordaient au courrier. Ne pas recevoir de lettres du front pendant une longue période ne pouvait que présager une mort quasi avérée. En ce cas, l'arrivée de l'acte de disparition constituait pour les familles un échappa-

17 – Gérard Bacconnier, André Minet, Louis Soler, *La Plume au fusil. Les poilus du Midi à travers leur correspondance*, Privat, 1985 et des mêmes auteurs, « Quarante millions de témoins », in collectif, *Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages*, Presses Universitaires de Nancy, 1989, p. 141-169.



Tardi, extrait de *Où vas-tu petit soldat? À l'abattoir!*, Éditions du Monde Libertaire, 1989

toire psychologique qui pouvait annihiler au moins provisoirement l'idée de mort. Paradoxalement, l'acte de disparition était perçu par les familles comme un moindre mal puisqu'il n'annonçait pas l'irréversible. L'espoir de voir le disparu, au mieux prisonnier, au pire blessé et recueilli dans les lignes ennemies, pouvait reconforter les familles qui avaient enduré si longtemps la terrible angoisse de l'absence de nouvelles. Cet espoir, entretenu vaille que vaille par les familles, pouvait être conforté ou infirmé par celui ou ceux qui avaient été témoins de la disparition. Le seul recours était alors d'entrer en contact postal ou visuel (notamment lors du rétablissement des permissions¹⁸) avec le supérieur hiérarchique ou le camarade d'escouade qui avait participé au même combat que le disparu. Et le patient travail de recherche de la part des familles prit corps au sein même de la guerre [cf. infra, lettre de Madame Prévost] avec un réel souci de solidarité entre ceux qui étaient affectés par une quête semblable dont l'issue restait pour le moins incertaine mais où subsistait une parcelle d'espoir. Car ce sont l'incertitude, le doute lié à une absence d'éléments nouveaux qui minent progressivement mais irrémédiablement l'espoir qui était né au moment où la famille recevait l'acte de disparition. Les proches, dans la majorité des situations, préféraient savoir vite et par tous les moyens ce qu'ils pouvaient mettre en action si le disparu avait survécu ou non. L'acceptation progressive, graduelle, de l'idée de mort lorsque

18 – Principalement au début du conflit puisque la conscription des régiments respectait traditionnellement un recrutement régional. Cet état de fait fut moins vrai par la suite lorsque les dépôts régimentaires accueillirent des recrues d'horizons beaucoup plus variés et qu'il fallut combler les innombrables pertes.



Tardi (La guerre vue par),
Magazine Littéraire n° 378,
«Écrire la guerre», juillet-août 1999



Jeff Wall, *Dead Troops Talk*
(A vision after an ambush of a
Red Army patrol near Moqor,
Afghanistan, winter 1986), 1992,
 229 x 417 cm

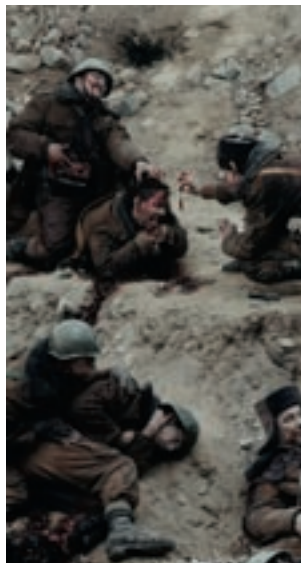
aucune nouvelle ne parvient semble participer à ce long processus de deuil qui se met en place alors. Les familles furent confrontées durant la Grande Guerre soit à la brutalité de la nouvelle (la remise de l'acte de décès par le maire ou le facteur) soit, pour les disparus, à cette longue et progressive acceptation d'un deuil qui ne dit pas son nom, une absence au-delà de l'absence puisque le corps du disparu ne réapparaîtrait probablement jamais. Encore faut-il, au sein de ce processus, établir une distinction entre les familles qui savaient qu'elles ne retrouveraient jamais le corps et celles qui se raccrochaient désespérément à l'espoir d'identification de la dépouille lorsque le corps avait été localisé et retrouvé avec suffisamment d'indices identificatoires.

Pendant mais aussi après le conflit, l'État mit en place une importante législation visant à la réparation des préjudices par fait de guerre. Un droit à réparation dû aux victimes de guerre fut inscrit dans la législation française. Non seulement l'État reconnut un droit au dédommagement matériel, immobilier et financier¹⁹, mais il prit à son compte également le préjudice moral et humanitaire occasionné par la guerre en demandant à la nation de faire preuve de solidarité avec ceux qui avaient souffert dans leur chair ou dans leur esprit des violences de cette guerre. La mise en place de secours et



19 – Lois du 26 décembre 1914, 4 mars 1919 et 17 avril 1919 (René Roman, *Code pratique des dommages de guerre*, Revue des dommages de guerre, 1922).

avantages aux veuves de guerre, la création de l'Œuvre des Pupilles de la Nation, la législation visant à porter assistance aux blessés et mutilés tant militaires que civils ont indéniablement orienté le pays vers une législation débouchant sur une réelle volonté de réparation. La France au sortir de la guerre est un pays qui a le sentiment qu'une victoire si durement acquise est due au sacrifice d'une bonne partie de sa nation, et, qu'en échange de ce sacrifice, elle se doit d'indemniser et soutenir le mieux possible tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont payé de leur personne pour lui offrir la victoire. Ce droit à réparation pour les victimes de guerre fut considéré par tous – et tout particulièrement les anciens combattants – comme une priorité absolue. Les familles de disparus, quant à elles, se sentirent exclues de ce processus qui semblait les oublier. En effet, aucune compensation financière ou matérielle ne put combler l'immense douleur provoquée par l'absence des corps de ceux qui avaient disparu dans la tourmente. Le désir et le devoir de recueillement sur la tombe, cet acte important qui psychologiquement facilite l'acceptation du deuil leur était *de facto* interdit. Le concept de deuil est étroitement lié à la notion d'aboutissement visant à terme une acceptation intime et publique de la mort. L'impossibilité de travail de deuil provoqué par l'absence du corps ouvre la voie à une séquence traumatique longue et par essence interminable: les disparus de la Grande Guerre étaient des morts qui n'en finissaient pas de mourir. Et c'est plutôt une impression de vive frustration qui vit le jour dans le cœur de celles et ceux qui attendaient de l'État qu'il leur rende au moins la dépouille de ceux qui, du fait de leur disparition, seraient mobilisés, enrégimentés, endivisionnés pour l'éternité. Ce que ne put prendre en compte l'État français malgré cette réelle volonté de «réparer», c'est ce vif sentiment de spoliation, irraisonné mais bien réel.



Jeff Wall (détails)

Non seulement l'État avait pris la vie de ceux qui leur étaient chers mais en plus il ne pouvait ou ne voulait pas leur rendre rapidement les corps : si les vies étaient irrémédiablement perdues qu'au moins les restes puissent quitter ces terres de chaos et de désolation anonymes pour rejoindre la communauté familiale qui leur restituera enfin humanité et individualité par le biais de rites funéraires appropriés. Il y a incontestablement dans ce processus mental une part d'irrationnel affectif contre lequel il était, pour l'État, difficile d'agir. Et c'est bien dans cet irrationnel de la douleur intime que les familles de disparus se réfugièrent pour entreprendre les recherches et tenter de se substituer aux fonctionnaires de l'État-civil des champs de batailles dont le minutieux et complexe travail d'enquête, de recoupement d'informations et d'identification n'aboutissait pas suffisamment rapidement à leurs yeux.

Les disparus disparurent dans un monde qui ne fut pour les familles qu'une abstraction recomposée par les récits plus ou moins fantaisistes des journalistes ou par ceux, authentiques, de leur camarades de combat lorsqu'ils ne pratiquaient pas – comme ce fut souvent le cas – l'autocensure affective. Le monde de l'arrière dut se contenter, la plupart du temps, d'une image de la réalité et de l'horreur des champs de batailles déformée par le prisme de la propagande journalistique. Un habile et nécessaire cloisonnement géographique opéré par le commandement et les autorités gouvernementales dès le début de la guerre participa à entretenir cet état d'esprit. La France fut découpée par arrêté ministériel en date du 2 août 1914 en deux zones relativement étanches, respectivement appelées zone de l'intérieur et zone des armées. L'accès pour les civils à la zone des armées était strictement réglementé. En effet, cet espace géographique passa rapidement sous la tutelle administrative et judiciaire de l'autorité militaire. Lorsqu'un décès ou une disparition s'y produisait, la plupart des familles n'obtenaient aucun laissez-passer pour y pénétrer. Un espace géographique inaccessible, hermétiquement fermé leur interdisait de se rendre sur les lieux de sépulture ou d'initier une enquête sur les circonstances d'une disparition. Pendant la guerre, il n'est d'ailleurs pas exagéré de dire que tous les morts de la zone de l'avant étaient perçus par leurs familles comme des disparus puisque l'accès à la zone de front fut sévèrement contrôlé par l'autorité militaire qui n'accorda que très parcimonieusement – le plus souvent sur recommandation – les autorisations nécessaires permettant l'accès à la zone des armées. Le travail de deuil fut durant toute la guerre bridé par ces considérations administratives et militaires dont la légitimité pratique et stratégique ne peut bien sûr être remise en cause. Cette situation provoqua dans les premiers mois qui suivirent l'armistice une ruée vers les régions dévastées. Les familles affectées par un deuil ou une disparition qui avaient été retenues contre leur gré au cours du conflit arrivèrent rapidement et assez massivement dans les «pays

aplatis » de l'ancienne zone de front. Cet afflux fut à la fois compris mais aussi canalisé par les autorités civiles et militaires qui avaient la charge de la remise en état de ces secteurs d'intenses dévastations. Toutefois cette reconnaissance n'alla pas sans poser des problèmes de cohabitation entre les familles éplorées et les autorités administratives qui tentaient de remettre un peu de cohérence dans ce qui n'était plus souvent qu'un chaos indescriptible.

Les autorités municipales de l'ancienne zone des opérations et les services de l'État civil du Champ de Bataille créé par l'État français dans l'immédiat après guerre firent appel aux familles pour les aider à accomplir l'immense travail d'identification des corps. La venue d'un ou plusieurs membres de la famille, outre sa valeur naturellement affective et commémorative, permettait d'aider à l'identification des dépouilles par le biais des indices anthropométriques et morphologiques ou au moyen d'objets retrouvés sur les corps. Toutefois, ces autorités durent assez rapidement faire face à des recherches « *sauvages* » émanant de familles ou de personnes rétribuées par ces mêmes familles. Ce qui motivait ces groupes de personnes à effectuer elles-mêmes les recherches ou les identifications de corps est variable. Certains parents, dont les multiples espoirs de retrouver le corps d'un enfant disparu avaient été de nombreuses fois déçus, avaient tendance à vouloir s'accaparer de n'importe quelle dépouille de soldat afin de la rapatrier dans le caveau familial. Cette attitude obsessionnelle visait à pallier l'absence liée à la disparition et à trouver à n'importe quel prix un substitut au corps manquant. Ainsi en était-il pour ce père qui était allé nuitamment exhumer un corps dans lequel il crut reconnaître la dépouille de son fils et qui termina sa déposition en déclarant : « *Je sais que j'ai enfreint tous les règlements sur les exhumations et transports de cadavres, mais ma femme désirait ardemment, maladivement même, donner une sépulture convenable à notre fils et le faire reposer dans un caveau que nous possédons au cimetière d'Ivry-Commune, j'ai passé outre et agi ainsi.* »²⁰ D'autres familles procédaient à ces exhumations « *sauvages* » avec une réelle volonté d'aller plus vite que les autorités chargées de la gestion des anciens champs de bataille. Le séjour dans les régions dévastées coûtait cher aux familles n'ayant que des revenus modestes. La vie quotidienne, les déplacements occasionnés par les recherches étaient rendus particulièrement incommodes puisqu'il n'existait quasiment plus aucune infrastructure routière ou hôtelière dans les régions dévastées : « *Souvent le jeune homme apercevait, penchés sur des tombes, des parents qui cherchaient comme lui, de pauvres gens venus de l'autre bout de la France qui avaient voyagé deux jours sans dormir, des provisions dans un panier, un couronne en perles dans le filet. Il assista à des exhumations, il vit ouvrir une fosse commune, dont les morts reposaient sous un linceul de chaux.* »²¹ Retrouver un corps pour repartir le plus vite possible fut une moti-

20 – Procès-verbal du commissaire d'Ivry-sur-Seine en date du 14 avril 1919. Archives Nationales, BB18-2607-1484-A-18.

vation réelle : celle de l'acte accompli au détriment des démarches administratives longues et pénibles. D'autant plus que les autorités chargées des travaux d'exhumation et d'identification jouissaient d'une mauvaise réputation dans la gestion des «*terres assassinnées*». On leur reprochait une nonchalance teintée d'indifférence, un esprit très routinier et souvent une extrême légèreté dans l'accomplissement de leur besogne : «*Les deux hommes se dirigèrent plus vite vers l'équipe des jaunes. Penchés sur une tombe presque à fleur de terre, sa pelle glissée sous le cadavre, un des fossoyeurs faisait des pesées pour l'arracher du sol. Le caporal qui surveillait le travail, – sorte de gouape imberbe, – loucha du côté des intrus et salua vaguement, un doigt à la visière.*

– *Ne dites rien, recommanda tout bas Didier Roger.*

Le corps du soldat se plia. En l'enterrant, on l'avait enveloppé dans sa couverture brune et ce suaire tout rongé lui cachait le visage. Les Chinois l'avaient sorti de sa fosse le jetèrent sur la toile étendue.

– *Médaille, demanda le caporal en montrant la plaque d'identité que le mort portait au poignet.*

Un Chinois l'arracha et la tendit au Français, qui la mit dans sa poche. Les autres entouraient la fosse suivante et ils en sortirent tout de suite un corps horrible, qu'un obus avait dû broyer. Ils l'étendirent près de l'autre, sans le fouiller.

Le caporal, que les deux témoins gênaient, fit mine de regarder

21 – Roland Dorgelès, *Le Réveil des morts*, Albin Michel, 1923, p.207-208.

Gauche :
Carte postale,
série «Lafayette», n° 07

Droite :
Carte postale,
série «Lafayette», n° 09



Le nettoyeur des tranchées
The cleaner-up of the trenches



L'embusqué délaissé
The slacker slighted.

au poignet et au coup si le mort n'avait pas sa plaque. Puis en se relevant :

– Clui-là, c'est un inconnu, fit-il d'une voix traînante.

Didier Roger le dévisagea :

– Qu'en savez-vous ? Vous ne l'avez pas fouillé, il peut avoir son livret, des papiers.

– Ah ! c'est bien rare, répliqua l'arsouille, l'air ennuyé. Et puis les gars ne veulent pas toujours chercher, ça les rebute.

Un jaune qui avait dû comprendre, écarta l'uniforme en loques et ramena un portefeuille tout gonflé de lettres, tenu par une ficelle.

– Vous voyez bien, reprit Didier Roger. Et tenez, ce que j'ai trouvé là-bas, au bord d'une tombe.

Il tendit la plaque de zinc qu'il avait arrachée d'une croix. Le caporal la prit, de mauvais gré, et lut le nom.

– Oui, assurément, marmonna-t-il, mais je ne peux pas être par-tout à la fois, pas vrai.

Après quoi, pour en finir, il mit la plaque dans sa poche, pêle-mêle avec le reste, et donna le signal du départ à ses hommes.

Mais le fermier le retint.

– Savez-vous seulement à quel corps elle appartient, cette plaque que je viens de vous donner ?

Le nez du caporal se fronça : on commençait à l'agacer.

– Est-ce que je sais, moi, on cherchera. Vous croyez peut-être que c'est un travail rigolo ! Moi, je fais ce qu'on me dit, rien de plus... Allez, vous autres, on a fini pour aujourd'hui. »²²

Ces griefs, parfois justifiés parfois injustes lorsqu'ils ne prenaient pas en compte l'ampleur et la complexité de la tâche à accomplir, obligèrent les représentants de l'État à réagir contre des pratiques mercantiles qui assurément nuisaient au bon déroulement des recherches et des identifications: «*L'attention de M. le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, et de M. le Ministre de l'Intérieur a été appelée à diverses reprises sur les agissements de certains individus qui, pour le compte des familles, procèdent à l'inhumation et au transport des corps de militaires inhumés dans l'ancienne zone des armées, malgré le refus d'autorisation régulièrement opposé par les maires en conformité des instructions en vigueur. Pour faciliter la recherche de ces entrepreneurs d'exhumations clandestines, je vous prie de me signaler de toute urgence les inhumations qui viendraient d'être faites, dans vos communes, de corps de militaires ramenés de l'extérieur et de m'adresser en même temps une note reproduisant les déclarations de la famille sur les circonstances du transport.*»²³ Enfin, dans certaines régions dont l'important potentiel agricole d'avant guerre devait être rapidement restauré, la disparition



Carte postale, «*Taisez-vous ! Méfiez-vous ! Les oreilles ennemies vous écoutent !*»

sciemment organisée de corps non encore déplacés et regroupés simplifiait à l'évidence les opérations de remembrement et de remise en état des terres cultivables pour certains agriculteurs en mal de productivité : « À ce moment, Serval et son compagnon aperçurent dans la carrière une femme qui allait et venait.

– En voilà encore une qui cherche une tombe ! fit le tireur de cailloux. J'en vois assez souvent monter ici, mais jamais pour se promener. Oui, elle cherche sûrement une tombe. Mais il n'y en a plus. On les a enlevés ! Tout de même, pas plus tard qu'hier, y a un laboureur de Maison-Rouge qui a "retourné" encore deux Anglais dans ce champ. »²⁴ Allégations confirmées par les sources administratives : « M. le Sous-Secrétaire d'État de l'Administration au Ministère de la Guerre me fait connaître qu'il lui est signalé fréquemment que des cultivateurs font disparaître des tombes éparses dans les terrains de culture au cours des travaux de labourage. Le service de l'état civil dans les régions libérées doit d'ailleurs procéder avec la plus grande diligence au regroupement des tombes isolées dans des cimetières convenablement choisis, mais avant l'achèvement de ces travaux d'exhumation, il y a lieu d'empêcher avec la plus grande énergie la profanation des tombes de nos soldats. Dès qu'un fait semblable vous sera signalé, vous aurez à en saisir les autorités judiciaires et à le porter également à ma connaissance. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien inviter vos administrés à respecter les tombes éparses dans les terrains de culture. »²⁵

La commémoration des disparus dans les premières années qui suivirent le conflit se heurtait à une situation particulièrement délicate et l'on doit reconnaître, qu'au moins sur ce point, les plus hautes autorités de l'État français furent assez maladroites. Là où les familles de disparus réclamaient un corps et l'intimité d'un deuil, on ne leur proposa que trois thérapeutiques de groupe aussi abstraites qu'inappropriées : celles des ossuaires, des cérémonies devant les monuments aux morts et de la glorification du Soldat inconnu. Il est intéressant d'opposer, à ce stade de notre exposé, deux discours dont les enjeux sont diamétralement opposés. La rhétorique officielle, dont on peut trouver trace dans les discours prononcés au cours des inaugurations d'ossuaires ou dans les écrits qui ont été consacrés au Soldat inconnu, propose aux familles de disparus d'identifier et de faire coïncider la perte qui les affecte au monde anonyme de la mort de masse symbolisée par les ossuaires ou à cet « ambassadeur des morts » dans lequel, chacune des familles de disparus, est censée reconnaître le sien. Les propos tenus par le ministre des Anciens Combattants André Maginot qui présida à Verdun le 10 novembre 1920 la cérémonie durant laquelle le soldat Augustin Thin fut chargé de choisir parmi huit corps non identifiés celui du Soldat inconnu font référence à cet état d'esprit des autorités de l'époque : « Notre principale préoccupation est d'assurer de la façon la plus complète l'anonymat de telle sorte que les familles qui ont la douleur d'avoir

22 – *Ibidem*, p. 33-34.

23 – Directive du préfet de l'Aisne aux maires et commissaires de police en date du 10 juin 1919, Recueil d'Actes administratifs de l'Aisne, fascicule n° 4, p. 69.

un de leurs membres perdus à la guerre, sans qu'il ait pu être identifié, puissent toujours rester en droit de supposer que l'être, qui leur est cher, fait l'objet de ce suprême hommage. »²⁶ Raisonement consensuel et assurément simplificateur dont on retrouve l'esprit sous la plume de l'autorité militaire du général Weygand dans l'étude qu'il consacra aux 11 novembre: « Cette idée d'honorer les plus modestes et les plus obscurs de nos héros en faisant porter l'hommage sur un soldat inconnu répondait à un sentiment universel. Un immense désir d'exprimer la reconnaissance à tant de dévouement, de marquer la sympathie à tant de douleur, de trouver en action de grâce à l'égard d'un sacrifice sans précédent une forme de vénération à la fois nouvelle et digne de son objet, animait les peuples au sortir de la tourmente [...]. Ainsi toutes les familles qui n'ont pas retrouvé un des leurs pourront croire que l'Être cher qu'elles pleurent est le Soldat inconnu. »²⁷ Et de conclure comme pour mieux étayer son argumentation par les faits: « Au moment où le corps sortait de la citadelle une femme surgit de la foule dans ses longs voiles de deuil et vint baiser le bois du cercueil. Toutes les mères qui ignorent où repose leur enfant peuvent comme celle-là espérer que le leur a reçu les honneurs suprêmes. »²⁸ Il est plus que douteux que le « sentiment universel » des familles de disparus ait été contenu dans cette absolue volonté de préserver l'« anonymat » du Soldat inconnu avec l'illusoire espoir que leur mort repose sous l'Arc de triomphe. Les familles de disparus allaient-elles se contenter après des années de doute et d'angoisse de cette « sympathie à tant de douleur » quelle que peu formelle? Rien n'est moins sûr... Nous sommes ici au cœur d'un profond malentendu entre un discours officiel déficient visant



Affiche de Roman Cieslewicz, Guerre sale, France, 1993

24 – Paul Flamant, *Le Réveil des Vivants*, op. cit., p. 23.

25 – Directive du préfet de l'Aisne aux maires du département du 30 avril 1919, Recueil d'Actes administratifs de l'Aisne, fascicule n° 3, p. 47.

26 – Charles Vilain, *Le Soldat inconnu. Histoire et culte*, Éditions Maurice d'Hartoy, 1933, p. 57.

27 – Général Weygand, *Le 11 novembre*, Flammarion, 1932, p. 132-133.

28 – *Ibidem*, p. 144.



Godzillasmama, *Bonbons*, Carte postale, Allemagne (Anti-war.us)



Nous travaillons ensemble, *On va gagner!*, France, 1991

29 – Le livre de Jean Ajalbert, *Comment glorifier les morts pour la Patrie ? Opinions* (Georges Crès et Cie, 1916) est en cela représentatif de cette tendance à vouloir glorifier et héroïser la mort. Les 80 intellectuels, artistes, politiciens interrogés dans cette publication et donnant leur «*opinion*» sur le sujet prônent à de très rares exceptions une héroïsation de la mort assurant à leurs yeux une rapide et bien commode thérapie de groupe.

30 – Roland Dorgelès, *Bleu horizon*, Albin Michel, 1949, p. 121.

31 – Ils étaient en réalité huit.

32 – Jean Guéhenno, *Journal d'un homme de 40 ans*, Grasset, 1934, réédition Livre de Poche 1966, p. 211-213.

à l'héroïsation des victimes²⁹, discours généralement réducteur dans son embarras à dire l'innommable et l'immense douleur des familles, intime, repliée sur elle-même, souvent muette. La profonde aspiration des endeuillés était de retrouver le corps de l'être qui leur manquait afin de pouvoir l'arracher enfin au champ de bataille où il avait succombé. Volonté de se le réapproprier physiquement et symboliquement en l'inhumant dans le caveau familial. Sentiments à la fois simples et irréalisables, humains et chimériques, guidés par la douleur et le désespoir que perçurent et partagèrent des intellectuels comme Roland Dorgelès et Jean Guéhenno. Propos amers et désabusés d'anciens combattants qui s'identifient pourtant beaucoup mieux à la détresse des familles affligées que l'éloquence officielle : «*Ce dormeur bleu parti, il en reste trois cent mille dans l'immense nécropole qui s'étend sur des lieues, du Mort-Homme à Damloup, trois cent mille au moins, et plus encore d'Allemands, leurs bataillons mêlés dans une horrible étreinte qu'on ne dénouera plus. Trois cent mille destinés à la fosse commune, trois cent mille disparus dont les familles ne sauront jamais rien. Trois cent mille morts, cela fait combien de larmes ?*»³⁰

«*Mais ce fut un coup de génie : l'idée vint à un ministre – à qui donc ? – de transporter et d'installer en plein milieu de Paris l'un de ces pauvres morts. Les bonnes méthodes n'étaient pas perdues : comme, durant la guerre, on décimait parfois, pour l'exemple, les régiments des vivants, on décima cette fois, pour notre édification encore, l'innombrable armée des morts. On déterra dans les cimetières du front six cadavres sans nom³¹; on tira l'un d'eux au sort; on le mit dans un beau cercueil à clous d'argent et toute la France le conduisit à cette tombe où le voilà maintenant, sous l'Arc de Triomphe, comme un témoin ou un otage. C'est lui qui garantit la vertu de nos maîtres, la fidélité de leur souvenir, leur dévouement au bien public. C'est lui qu'ils vont saluer le jour de leur avènement; après quoi toutes leurs pensées passent pour être inspirées de lui, comme celles du roi Numa par le nymphé Égérie.*

Au milieu de la place de l'Étoile, de Paris, de la France, ils ont fait de ce pauvre mort le grand ordonnateur de la cérémonie sociale, telle qu'ils veulent qu'elle soit réglée, l'idole qui dit toujours oui, chargée de justifier le monde comme il va, comme ils veulent qu'il aille. Le tombeau du plus dénué des hommes, de celui qui dans la guerre perdit jusqu'à son nom est devenu le lieu où se rassemble les puissances établies, le pèlerinage des gens en place, l'autel de l'ordre.»³²

Il était en effet beaucoup plus facile aux autorités de l'État de masquer et faire taire au moyen d'une abstraction quelle que peu vide de sens cette détresse qui sourdait de toute part. Rien d'autre ne fut préconisé pour les familles de disparus en dehors de ces rares et maladroites cérémonies de deuil public face aux monuments aux morts. Le deuil intime, quant à lui, fut ou proscrit faute de corps ou

sublimé au moyen de «*reliques*»³³ qui furent pieusement rassemblées et conservées par les familles. Renouant avec une tradition qui n'est pas sans rappeler certaines nouvelles de Maupassant, des objets – lettres envoyées du front, photographies, objets ayant appartenu au disparu – se substituent métaphoriquement au corps manquant et prennent place au cœur de la maison du défunt. Objets sacrés, sacralisés voués à une intime dévotion familiale comme l'atteste ce passage d'un roman de René Naegelen décrivant certaines pratiques crapuleuses à l'égard des corps abandonnés durant le conflit: «*Et c'est ça qui attire ce bandit de Beuret, l'argent; c'est pour détrousser les cadavres qu'il risque sa peau chaque soir. S'il se contentait de dérober leurs quatre sous, où serait le mal? Mais dans sa hâte, il viole le secret des morts, pille les portefeuilles, jette au vent les photos, la dernière lettre, la mèche de cheveu de la petite fille, toutes ces reliques pieusement conservées des intempéries, et qui pourraient constituer un jour, sous le globe d'un vieux bahut, en quelque humble logis, un souvenir sacré du disparu.*»³⁴ Un espace de deuil privé est alors créé de toute pièce par les proches du disparu autour du reliquaire. Sa vocation première est de se substituer à la tombe absente et d'autoriser aux survivants un comportement qui s'apparente assurément à celui que nécessite l'entretien d'une sépulture.

Il n'est assurément pas simple de cerner les tenants et les aboutissants de l'acrimonie qui fut indubitablement l'un des sentiments les mieux partagés par l'opinion publique française au cours des années qui suivirent la première grande déflagration mondiale. La détresse des familles de disparus est en cela représentative d'une situation souvent insoluble, éminemment complexe, face à laquelle l'État français sut mettre en place les organes administratifs efficaces pour la recherche des disparus mais éprouva des difficultés à trouver les mots et les gestes réparateurs à l'égard des familles affectées par une disparition. La victoire tant attendue était certes au rendez-vous après quatre années d'efforts soutenus. Mais une question brûlante demeurait sur les lèvres d'une opinion publique désorientée par l'ampleur du désastre: le prix de cette victoire était-il justifié par tant de sacrifices humains et matériels? Les dettes morales de la nation française à l'égard des morts et des familles de disparus furent comparables aux dettes en espèces sonnantes et trébuchantes contractées au cours de la guerre: un long et douloureux passif s'imposa à tous. Assurément, les familles des disparus auraient pu faire leur cette amère réflexion de Paul Flamant: «*L'après-guerre a fait de nous des solitaires, dans la dispersion générale des hommes et des choses*»³⁵.

33 – Stéphane Audoin-Rouzeau, *Cinq deuils de guerre 1914-1918*, Noesis, 2001, p. 97-141.

34 – René Naegelen, *Les Suppliciés. Histoire vécue*, Baudinière, 1927, p. 162-163.

35 – Paul Flamant, *Le Réveil des Vivants*, op. cit., p. 84.

Thierry Hardier
Jean-François Jagielski



Jadran Boban (Croatie), *Victory?*